



Adhésion à Horizons Solidaires pour l'année 2019

Les statuts et la charte de notre association sont disponibles sur le site internet, dans la partie présentation, onglets objectifs et missions.

Le montant des cotisations à Horizons Solidaires, décidé par le conseil d'administration est le suivant :

Collège n°1 – Collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale

Communes et Communautés de Communes de moins de 3.000 habitants.....	60 €
Communes et Communautés de Communes de 3.000 à 4.999 habitants	175 €
Communes et Communautés de Communes de 5.000 à 9.999 habitants	230 €
Communes et Communautés de Communes de 10.000 à 29.999 habitants	400 €
Communes et Communautés de Communes de 30.000 à 49.999 habitants	1.200 €
Communes et Communautés de Communes de 50.000 à 49.999 habitants	1.640 €
Communes et Communautés de Communes de plus de 100.000 habitants.....	1.850 €

Collège n°2 – Associations de Solidarité Internationale

Budget inférieur à 10.000 €	30 €
Budget compris entre 10.000 € et 50.000 €.....	50 €
Budget supérieur à 50.000 €	100 €

Collège n°3 – Etablissements publics et privés 30 €

Collège n°4 - Acteurs économiques

Moins de 10 salariés	100 €
Entre 10 et 50 salariés.....	200 €
Plus de 50 salariés	500 €

Collège n°5 – Personnes physiques..... 30 €

Si vous souhaitez adhérer au Réseau, il vous suffit de nous retourner le document joint, complété et signé avec le règlement à :

Horizons Solidaires - 8 rue Germaine TILLION – 14000 CAEN

Vous pouvez également soutenir Horizons Solidaires à travers une **adhésion de soutien** ou un **don**.



Adhésion à Horizons Solidaires pour l'année 2019 – N° Adhérent.....

Je soussigné(e), Nom : Prénom :
demeurant (adresse postale complète) :

Tél : Fax :
Mail :

agissant : titre personnel,
 au nom et pour le compte de (raison sociale) :
siège à :

Tél : Fax :
Mail :

déclare avoir pris connaissance des statuts et de la charte, que je m'engage à respecter.

déclare adhérer à Horizons Solidaires, Réseau Régional Pluri acteurs de la Coopération et de la Solidarité Internationales en Normandie, au sein du collège n°
pour un montant de euros correspondant à ce collège.

Les personnes habilitées à siéger dans les Assemblées sont les suivantes :
.....
.....
.....

Je procède au règlement par chèque bancaire libellé à l'ordre d'Horizons Solidaires ou par virement bancaire (**Merci de bien vouloir rendre plus clair le libellé par virement bancaire afin de nous permettre de retrouver plus facilement vos coordonnées : exemple : COLLEGE LETOT – BAYEUX – N° d'adhérent /Adhésion 2019**)

Relevé d'Identité Bancaire d'Horizons Solidaires

Etablissement : 20041 Guichet : 01014 Compte : 0589081J035 Clé RIB : 05
IBAN : FR86 2004 1010 1405 8908 1J03 505 / BIC : PSSTFRPPROU

Fait à, le

Signature :